

2013/6111 - Lyon 4e - Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur du Rhône (siège 58, cours Albert Thomas à Lyon 8e), de locaux sis 19 bis, rue Dumont d'Urville - EI 04017 (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 09/12/2013, p. 2636)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce rapport concerne une convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association Les Restaurants du Cœur. Je voudrais simplement dire que le patrimoine immobilier contribue aussi aux solidarités nécessaires aux restaurants du cœur et à d'autres associations par des locaux gratuits, et à ce titre là, nous participons à cette solidarité, Monsieur le Maire, à hauteur d'une valeur locative d'environ 53.000 euros.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRAUD Mychèle : Peut-être est-ce la proximité de Noël mais nous avons appris, ces derniers jours, que le Parlement Européen a maintenu l'aide alimentaire de 3,5 milliards d'euros pour la période de 2014 à 2020, soit 500 M€ par an, sur lesquels la France perçoit 70,5 M€, soit 70 % de l'aide alimentaire distribuée à 4 millions de personnes environ. Les banques alimentaires, Croix-Rouge, Restos du Cœur et Secours populaire peuvent respirer, toutes s'étaient mobilisées avec de nombreux élus locaux et avaient tiré la sonnette d'alarme sur la baisse de ce soutien aux plus démunis.

Je voudrais remercier, aux noms des groupes GAEC et Communiste, Sylvie Guillaume et ses collègues du Parlement européen pour leur action efficace face au blocage de six pays européens dont nous avons trouvé l'intransigeance particulièrement choquante, qui ternit l'image de l'Europe en matière sociale.

Hier, nous avons appris le triste record des personnes fréquentant les restos du Cœur, elles sont désormais plus d'un million sans compter celles qui fréquentent les autres associations ; tous s'accordent pour dire que cette année le nombre des personnes en grande précarité a considérablement augmenté. C'est aussi l'occasion, ce soir, de remercier les nombreux bénévoles et ces associations qui font un travail extraordinaire, au quotidien, au service des solidarités. Notre ville est consciente de cette situation et accorde une part financière conséquente à l'aide alimentaire.

D'autre part, la création par le CCAS de l'épicerie solidaire est un succès car « le panier des gones » est fréquenté par 985 personnes. Un autre établissement de ce genre devrait voir le jour cette année à Lyon.

Cette semaine, nous avons eu connaissance de l'analyse des besoins sociaux dans notre ville, on constate une recrudescence importante de la précarité plus particulièrement chez les jeunes et les personnes âgées. Si la ville, via le CCAS, prend en compte par des mesures innovantes et anticipées cette situation, il n'en demeure pas moins que nous devons, dans les années qui viennent, faire face à des demandes croissantes et être à même de répondre à l'émergence de ces nouveaux besoins par des applications concrètes, afin d'adapter la politique sociale aux mutations de la société. La démarche initiée par notre ville est une bonne démarche qui permettra une analyse et une identification fines de ces besoins.

A l'échelle locale, nous pensons que l'action sociale doit être un rempart contre l'exclusion. Le service public est le seul garant de cette solidarité : un service de proximité de haut niveau qui répond au bien de toutes et tous, celui de l'éducation, du droit au logement, aux loisirs, aux vacances, aux transports, à la santé et la culture. Il ne peut y avoir d'autre enjeu. Il faut continuer à lutter contre l'inégalité territoriale qui provoque fractures sociales, spatiales et économiques.

L'angoisse du lendemain et la dégradation des conditions de vie nourrissent le repli sur soi, les peurs et le désespoir, l'abstention devient de plus en plus massive et la résignation a pris le pas sur l'espoir de changement. Il nous faut nous interroger sur nos rapports avec les plus précarisés et trouver des formes de contacts qui favorisent leur participation quand trop souvent, ils ne sont plus présents dans la vie de la cité.

Sur ce dossier, nous voterons favorablement en ajoutant que cette utilité sociale sera un enjeu fort du prochain mandat et que, puisque nous avons parlé des droits ce soir, celui de pouvoir se nourrir est une priorité.

Merci.

M. LE MAIRE : On parle ici des restaurants et des relais du Cœur, mais je crois que toutes les associations travaillant dans ce domaine, savent ce que font la Ville de Lyon et le Grand Lyon.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)